

Nîmes, le **19 AVR. 2024**

Le préfet du Gard

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

En communication à :

- Monsieur le sous-préfet d'Alès
- Madame la sous-préfète du Vigan

Objet : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

La loi n°54-415 du 14 avril 1954, a institué le dernier dimanche d'avril comme journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation. Chaque année des cérémonies officielles sont organisées à Paris et dans les territoires.

En conséquence, cette cérémonie de commémoration se tiendra à Nîmes, le **dimanche 28 avril 2024 à 11 heures** au monument des Martyrs de la Résistance, boulevard Jean Jaurès.

Je vous rappelle qu'à cette occasion les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales et vous demande également de vérifier le bon état des drapeaux utilisés.

Jérôme BONET

